

Le parlement des enfants

27^{ème} édition

Thème :

« Promouvoir l'égalité hommes/femmes à travers le sport »

PROPOSITION DE LOI VISANT À

*plus d'égalité, d'équité, de cohésion et de solidarité entre les hommes
et les femmes dans le sport*

Présentée par les élèves de la classe de 6^{ème} 3 de Madame LESIN Agnès, collège
François-Auguste PERRINON de Fort de France (académie de Martinique)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous pratiquons presque toutes et tous un sport.

Nous avons eu l'occasion de discuter avec d'anciens médaillés olympiques qui nous ont confié les inégalités entre les femmes et les hommes qu'ils avaient constatées dans la pratique de leur discipline. Quand nous avons interrogé nos entraîneurs, et de manière générale divers représentants de nos fédérations, ils les ont confirmées. Au judo, par exemple, un juge masculin sera préféré face à un juge féminin de compétence supérieure ou encore que les hommes passent plus rapidement leurs grades que les femmes.

Nos recherches nous ont mené à découvrir que certaines filles ne pouvaient pratiquer le sport de leur choix car les clubs à proximité n'avaient pas d'équipe féminine. Nous avons aussi répertorié certaines pratiques de clubs : dans certains clubs de football, les entraînements sont mixtes, cela nous semble être une pratique à généraliser. En effet, il existe des équipes mixtes dans certains sports, y compris dans des disciplines olympiques (équitation, voile, pétanque...).

L'inclusion des femmes dans les sports traditionnellement considérés comme masculins et vice-versa offrirait un format nouveau de compétition, inédit et passionnant, unissant un public à la fois masculin et féminin. Il permettrait également de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en favorisant la cohésion, la responsabilité et la solidarité. Nous proposons donc de valoriser les équipes mixtes existantes grâce à un label et de mettre en place une expérimentation pour les développer davantage.

D'autre part, selon les dernières données disponibles, les femmes ne représentent que 20,3% des effectifs totaux d'arbitre de haut niveau en France. Nous avons l'habitude de voir des arbitres et des juges hommes dans des compétitions féminines mais l'inverse est plus rare, nous souhaitons que cela se développe pour devenir une norme.

Enfin, si l'intégration des femmes dans tous les sports devient progressivement une réalité, les chaînes de télévision sportive doivent autant diffuser les compétitions féminines et mixtes que masculines. C'est une mesure qui permettra aux filles de se projeter et de réaliser qu'elles aussi, dans le futur, auront la possibilité d'intégrer n'importe quelle équipe sportive.

Notre proposition de loi a ainsi pour objectif de favoriser la création d'équipes mixtes dans le sport, de permettre une meilleure représentation des femmes dans les postes d'arbitrage et de favoriser la diffusion des compétitions féminines.

Article 1

Afin de valoriser la mixité existante, il est créé un label attribué aux fédérations et aux clubs qui comptent déjà des équipes mixtes.

Article 2

Les fédérations de tous les sports (individuels ou collectifs) mettent en place un dispositif de compétition avec des équipes mixtes pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} janvier 2025. Un décret fixe les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation.

Une évaluation des effets de cette expérimentation à partir des équipes mixtes dans le sport est mise en place chaque année. Des adaptations réglementaires au dispositif sont autorisées.

Article 3

Pour ces compétitions, les postes d'arbitrage ou de juge sont paritaires quelle que soit la catégorie des compétitions sportives.

Article 4

À partir du 1^{er} janvier 2025, les chaînes de télévision sportive réservent, chaque année sur l'ensemble des diffusions et des rediffusions de compétitions sportives, au moins 50 % à la diffusion de compétitions féminines et mixtes.

